

ACTION COLLECTIVE CONCERNANT L'ISOLEMENT PRÉVENTIF EN ONTARIO

FORMULAIRE DE JUSTIFICATION DE RÉCLAMATION TARDIVE

Veillez remplir ce formulaire pour demander à l'administrateur d'autoriser votre réclamation tardive.

Veillez remplir ce formulaire si vous avez présenté ou fait part de votre intention de présenter une réclamation tardive (*c'est-à-dire*, une réclamation déposée après le 1er juin 2025, mais au plus tard le **21 août 2026**) afin d'expliquer les raisons de ce retard.

Si vous ne soumettez pas ce formulaire avant le 21 décembre 2026, votre réclamation tardive sera rejetée par l'administrateur.

<p>SOUMETTRE CE FORMULAIRE PAR COURRIEL OU EN LIGNE</p> <p>Envoyez ce formulaire par courriel à l'administrateur :</p> <p>Courriel : info@ontarioadministrativesegregation.ca</p> <p>Vous pouvez télécharger une autre copie du formulaire de justification de réclamation tardive sur le site Web :</p> <p>Site web : https://www.ontarioadministrativesegregation.ca/documents-fr.html</p>	<p>SOUMETTRE CE FORMULAIRE PAR LA POSTE</p> <p>Envoyez ce formulaire par la poste à l'administrateur :</p> <p>Adresse postale : Administrateur de l'action collective concernant l'isolement préventif en Ontario C.P. 507 SUCC B Ottawa (Ontario) K1P 5P6 Télécopieur : 1-866-262-0816 Numéro sans frais : 1-833-290-4730</p> <p>Vous pouvez télécharger une autre copie du formulaire de justification de réclamation tardive sur le site Web :</p> <p>Site Web : https://www.ontarioadministrativesegregation.ca/documents-fr.html</p>
<p>Vous devez soumettre ce formulaire et toute documentation à l'appui à l'administrateur avant le 21 décembre 2026. Ce formulaire <u>doit</u> être soumis en ligne ou par courriel avant 23 h 59 le 21 décembre 2026 ou être posté au plus tard le 21 décembre 2026 (le cachet de la poste faisant foi), faute de quoi votre réclamation sera rejetée. Si vous ne soumettez pas un formulaire de justification de réclamation tardive à l'administrateur, celui-ci rejettera votre réclamation tardive.</p>	

Vous pouvez demander de l'aide si vous ne comprenez pas ce formulaire. Appelez l'administrateur ou envoyez-lui un courriel :

Services d'actions collectives Epiq Canada Inc.
C.P. 507, Succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5P6

Numéro sans frais : 1-888-290-4730 | Courriel : info@ontarioadministrativesegregation.ca

www.ontarioadministrativesegregation.ca

ACTION COLLECTIVE CONCERNANT L'ISOLEMENT PRÉVENTIF EN ONTARIO FORMULAIRE DE JUSTIFICATION DE RÉCLAMATION TARDIVE

IMPORTANT!

Assurez-vous de vous donner suffisamment de temps et de soumettre le formulaire avant la date limite. Lisez attentivement ce formulaire et recueillez toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin pour répondre aux questions.

INFORMATION SUR LE RÉCLAMANT

Prénom :	Deuxième prénom :	Nom de famille :
Nom lors de l'incarcération dans l'établissement correctionnel de l'Ontario (si différent) :		
Date de naissance :		
Numéro du Système d'information sur le suivi des délinquants (OTIS) [si vous le connaissez] :		
Numéro d'identification de la réclamation de l'action collective (si vous le connaissez) :		

JUSTIFICATION

Dans la case ci-dessous, décrivez en détail les faits sur lesquels vous vous appuyez pour établir une « explication raisonnable » ou des « circonstances indépendantes de votre volonté » qui vous ont empêché de présenter une réclamation avant le 1er juin 2025. Veuillez fournir autant de détails que possible. Si vous ne fournissez pas suffisamment de détails, votre réclamation pourrait être rejetée. Tout document justificatif sera pris en considération. Vous pouvez joindre des pages supplémentaires.

Récit : Décrivez en détail les raisons et/ou les circonstances qui vous ont empêché de présenter une réclamation avant le 1er juin 2025 :

Dates : Indiquez les dates auxquelles ces motifs ou circonstances se sont produits.

**ACTION COLLECTIVE CONCERNANT L'ISOLEMENT PRÉVENTIF EN ONTARIO
FORMULAIRE DE JUSTIFICATION DE RÉCLAMATION TARDIVE**

JUSTIFICATION

Dans la case ci-dessous, décrivez en détail les faits sur lesquels vous appuyez pour établir une « explication raisonnable » ou des « circonstances indépendantes de votre volonté » qui vous ont empêché de présenter une réclamation avant le 1er juin 2025. Veuillez fournir autant de détails que possible. Si vous ne fournissez pas suffisamment de détails, votre réclamation pourrait être rejetée. Tout document justificatif sera pris en considération. Vous pouvez joindre des pages supplémentaires.

Renseignements sur les personnes, institutions ou organisations concernées : Si votre réclamation fait référence au rôle d'une personne, d'une institution ou d'une organisation en rapport avec les motifs ou les circonstances décrits ci-dessus, veuillez indiquer le nom de cette personne, institution ou organisation et préciser en quoi ses actions ou inactions ont nui à votre capacité de présenter une réclamation avant le 1er juin 2025.

Témoins : Fournir les noms de tous témoins, le cas échéant, qui peuvent confirmer les points décrits ci-dessus.

Pièces justificatives : Sur quelles pièces justificatives, le cas échéant, vous appuyez-vous pour établir qu'il existait une explication raisonnable ou des circonstances indépendantes de votre volonté pour justifier ce retard? (Soumettez tous les documents qui appuient votre position)

Autres renseignements : y a-t-il d'autres renseignements dont l'administrateur devrait être informé pour déterminer si votre réclamation tardive pourra être accueillie?